

Accompagnement à la VAE



CAPCOM'ART

CAPEB/Cité de l'artisanat
1A ch de la Rollande
84140 AVIGNON



26h d'accompagnement en individuel



Tout public

Aucun prérequis



Place de parking – Rampe – Toilettes – Ascenseur

Objectif général :

- Obtenir un diplôme par la voie de la Validation des acquis de l'expérience

Objectifs opérationnels :

- Monter le dossier de faisabilité
- Rédiger le livret 2
- Se préparer au passage devant le jury

Intervenant(e) : Pascale WATELLE – Formatrice – Consultante en VAE

Moyens et méthode pédagogiques

Ordinateurs – Paperboard – Projecteur -

Modalités d'évaluations

Passage devant un jury

Selon les dates fixées par le certificateur

Évaluation de la formation

Une grille d'évaluation de la formation permettra de mesurer la compatibilité de la formation avec les attentes des stagiaires et d'ajuster les contenus des objectifs initiaux.

Une attestation individuelle de fin de stage mentionnant l'intitulé et la nature de l'action de formation, les objectifs, un résumé du programme, la date, durée et lieu de la formation sera remise à chaque stagiaire.

Tarif : 2080€ soit 80€ / h

Délai d'accès: 11 jours ouvrés avant le début de la formation

Dates : entrées et sorties permanentes

Contenu

1^{ère} étape

Une à deux séances

En fonction du projet de la personne

Outil de recherche : France Compétence

Création de l'identité numérique si financement CPF

Entretien préalable – De 2 à 4h

- Recherche du diplôme au regard de l'expérience passée
- Comparaison des référentiels
- Recherche des équivalences de diplômes et des dispenses qui en découlent
- Création de compte sur la plateforme France VAE (si nécessaire) et définition du parcours
- Recherche du financement (CPF, Régions, Employeurs, France Travail)
- Validation du parcours sur France VAE
- Signature du contrat de formation

2^{ème} étape

Une séance

Cette séance se déroule 14 jours après la signature du contrat de formation pour respecter le délai de rétractation

Dossier de faisabilité – 2h

- Dossier à compléter sur France VAE
- Les grandes lignes de l'expérience professionnelle
- Téléchargement des pièces justificatives (identité, diplômes, attestation sur l'honneur – Si formation à distance, préparer tous ces documents avant la séance)
- Envoi du dossier de faisabilité au certificateur et attente de l'avis de recevabilité

3^{ème} étape

X Nombre de séances

A définir avec le candidat

Plan de travail prévisionnel défini avec le candidat

Pour information :

Le certificateur a deux mois pour examiner le dossier de faisabilité et le déclarer recevable

Livret 2 ou dossier de validation – 20h maximum

- Calendrier prévisionnel déterminé à l'avance et communiqué avec la convocation
- Contact avec le certificateur afin de connaître les dates de jury
- Appropriation personnelle du référentiel (si besoin, transcription dans un langage plus simple)
- Analyse du livret 2 afin de comprendre ce qui est demandé
- Description des entreprises et des postes de travail exercés
- Recherche des situations de travail en lien avec les activités et les blocs de compétences du référentiel et choix des plus pertinentes
- Adaptation des moyens d'écriture en fonction du candidat
 - Texte écrit sur papier et dicté par le candidat s'il n'est pas à l'aise avec l'informatique
 - Sinon, texte partagé sur Google Drive pour simplifier les retours
- Rédaction de chaque situation de travail vécue
- Rechercher des photos, des annexes (écrits professionnels notamment – Organigrammes - Synthèses)
- Mettre en forme le livret 2
- Relecture
- Envoi du livret au certificateur

4^{ème} étape

2 séances

En groupe si cela est possible

Une présentation de maximum 10 mn et 40 mn de questions / réponses avec les membres du jury

Préparation de l'oral – 4h

- Rédaction de la présentation selon un plan bien précis
- Elaboration d'une fiche mémorielle
- Séances d'entraînement si possible en groupe
- Les séances d'entraînement se font juste avant la session

La durée d'une VAE varie en fonction du temps de réponse des certificateurs, en fonction de l'organisation des jurys par les DREETS et en fonction du temps consacré par le candidat.